

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernest & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE.

BILAN (exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	3.1	20 787 897	21 503 534
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 342 008	1 332 016
	Obligations et valeurs assimilées		19 445 889	20 142 786
	Autres valeurs		-	28 732
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		6 091 237	6 286 925
	Placements monétaires	3.3	6 006 853	6 001 348
	Disponibilités		84 384	285 577
AC4 -	Autres actifs	3.5	38	-
Total Actif			26 879 172	27 790 459
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6	23 972	24 119
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7	6 779	6 917
Total Passif			30 751	31 036
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	3.8	25 828 608	26 729 131
CP2 -	Sommes distribuables		1 019 813	1 030 292
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		130	64
	Sommes distribuables de l'exercice	3.9	1 019 683	1 030 228
Actif Net			26 848 421	27 759 423
Total Passif et Actif Net			26 879 172	27 790 459

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2015 au 31-12-2015
(exprimé en dinar)

		Exercice clos le 31-12-15	Exercice clos le 31-12-14
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	1 105 409	1 007 433
Dividendes		38 014	45 714
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 067 038	958 846
Revenus des autres valeurs		357	2 873
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	560 669	389 142
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 666 078	1 396 575
CH1 - Charges de gestion des placements	3.10	(307 553)	(265 979)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 358 525	1 130 596
CH2 - Autres charges	3.11	(38 943)	(33 737)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 319 582	1 096 859
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(299 899)	(66 631)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 019 683	1 030 228
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		299 899	66 631
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(8 129)	8 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		23 456	7 527
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 334 909	1 112 425

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2015 au 31-12-2015
(exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 334 909	1 112 425
Résultat d'exploitation	1 319 582	1 096 859
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(8 129)	8 039
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	23 456	7 527
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	(1 171 962)	(966 930)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(1 073 949)	3 344 093
a / Souscriptions	98 379 973	74 483 591
Capital	95 256 020	72 188 606
Régularisation des sommes non distribuables	(5 972)	(18 447)
Régularisation des sommes distribuables	3 129 925	2 313 432
b / Rachats	(99 453 922)	(71 139 498)
Capital	(96 166 029)	(68 825 365)
Régularisation des sommes non distribuables	131	8 817
Régularisation des sommes distribuables	(3 288 024)	(2 322 950)
Variation de l'actif net	(911 002)	3 489 588
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	27 759 423	24 269 835
Fin de l'exercice	26 848 421	27 759 423
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de l'exercice	266 466	232 930
Fin de l'exercice	257 394	266 466
Valeur liquidative	104,309	104,176
AN6 - Taux de rendement	3,84%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché au 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2015 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 20 787 897 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% de l'actif net
<u>Titre OPCVM</u>	12 352	1 332 631	1 342 008	5,00%
SANADETT SICAV	12 352	1 332 631	1 342 008	5,00%
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>	219 500	18 932 279	19 445 889	72,43%
Emprunts d'Etat	22 000	3 920 104	4 046 065	15,07%
BTA MARS 2019 5,5%	1 985	1 905 501	1 976 330	7,36%
BTA MARS 2019* 5,5%	15	14 603	15 175	0,06%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 054 560	7,65%
Emprunts de sociétés	197 500	15 012 175	15 399 824	57,36%
AIL 2014-1	10 000	800 000	819 656	3,05%
ATB 2007-1	3 000	150 000	154 354	0,57%
ATL 2010/2	5 000	200 000	200 048	0,75%
ATL 2013/2	8 000	800 000	805 920	3,00%
ATL 2014/1	5 000	400 000	418 508	1,56%
ATTIJARI LEASING 2014	10 000	800 000	800 792	2,98%
BTE 2010	2 000	100 000	101 266	0,38%
BTK 2012/1	15 000	857 175	862 719	3,21%
CIL 2012/1	2 500	100 000	103 632	0,39%
CIL 2012/2	5 000	300 000	313 376	1,17%
CIL 2013/1	2 000	200 000	200 826	0,75%
CIL 2014/1	10 000	800 000	821 400	3,06%
CIL 2014/2	7 000	700 000	739 178	2,75%
EWL 2010	20 000	400 000	417 008	1,55%
HL 2014/1	15 000	1 200 000	1 212 636	4,52%
HL SUB 2015 /1	3 000	300 000	301 872	1,12%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	522 580	1,95%
TL 2012-2	7 000	420 000	440 356	1,64%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 039 840	3,87%
TL 2014/2	13 000	1 300 000	1 303 765	4,86%
Tun Factor 2014-1	15 000	1 500 000	1 587 696	5,91%
UIB 2009/1	2 500	175 000	178 760	0,67%
UIB 2011-1	1 000	60 000	60 966	0,23%
Unifactor 2013	5 000	300 000	303 628	1,13%
UIB 2015	3 000	300 000	309 559	1,15%
HL 2015/1	5 000	500 000	520 700	1,94%
CIL 2015/2	3 500	350 000	353 688	1,32%
ATTIJARI BANK SUB 2015	5 000	500 000	505 095	1,88%
Total	231 852	20 264 910	20 787 897	77,43%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2015
Titres OPCVM	1 314 509	6 755 171	6 760 234	6 737 049	23 185	1 332 631
SANADET SICAV	1 314 509	6 755 171	6 760 234	6 737 049	23 185	1 332 631
Obligations et valeurs	11 727 600	1 964 603	2 760 195	14 399	271	10 932 279
Emprunts de	9 807 700	1 950 000	2 745 525	-	-	9 012 175
CIL 2012/1	150 000	-	50 000	-	-	100 000
CIL 2012/2	400 000	-	100 000	-	-	300 000
ELW 2010	800 000	-	400 000	-	-	400 000
TL 2012/2	560 000	-	140 000	-	-	420 000
ATL 2014/1	500 000	-	100 000	-	-	400 000
HL 2015/1	-	500 000	-	-	-	500 000
ATB 2007/1	168 750	-	18 750	-	-	150 000
HL 2010/1	60 000	-	60 000	-	-	-
UIB 2015	-	300 000	-	-	-	300 000
CIL 2014/1	1 000 000	-	200 000	-	-	800 000
UIB 2009/1	187 500	-	12 500	-	-	175 000
CIL 2010/1	180 000	-	180 000	-	-	-
AIL 2014/1	1 000 000	-	200 000	-	-	800 000
ATL 2010/1	200 000	-	200 000	-	-	-
UIB 2011/1	70 000	-	10 000	-	-	60 000
BTE 2010	120 000	-	20 000	-	-	100 000
CIL 2015/2	-	350 000	-	-	-	350 000
HL SUB 2015/1	-	300 000	-	-	-	300 000
ATL 2010-2	300 000	-	100 000	-	-	200 000
BTK 2012/1	1 071 450	-	214 275	-	-	857 175
CIL 2010/2	40 000	-	40 000	-	-	-
HL 2010/2	40 000	-	40 000	-	-	-
SIHM 2008	60 000	-	60 000	-	-	-
Unifactor 2013	400 000	-	100 000	-	-	300 000
HL 2014/1	1 500 000	-	300 000	-	-	1 200 000
Attij leasing 2014	1 000 000	-	200 000	-	-	800 000
Attijari Bank sub	-	500 000	-	-	-	500 000
Emprunts d'Etat	1 919 900	14 603	14 670	14 399	271	1 920 104
BTA MARS 2019	1 919 900	-	14 670	14 399	271	1 905 501
BTA MARS 2019 *	-	14 603	-	-	-	14 603
FCC	28 555	-	28 555	-	-	-
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	28 555	-	28 555	-	-	-
Total	13 070 664	8 719 774	9 548 984	6 751 448	23 456	12 264 910

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2015 au 31-12-2015 totalisent 1 105 409 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des obligations de sociétés	877 397	539 267
Revenus des Emprunts d'Etat	189 641	419 579
Revenus des FCC	357	2 873
Revenus des actions	38 014	45714
Total	1 105 409	1 007 433

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2015 à 6 006 853 DT contre 6 001 348 DT au 31-12-2014. Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2015 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% actif net
Placement à terme	3 000 000	3 048 014	11,35%
PLT 010316 BTK	1 000 000	1 017 227	3,79%
PLT 260116 BTK	1 000 000	1 022 252	3,81%
PLT 020516 BTK	1 000 000	1 008 535	3,76%
Certificats de dépôts	1 997 870	1 998 403	7,44%
CD 07012016 ATB	998 935	999 362	3,72%
CD 0012016 ATB	998 935	999 041	3,72%
Bon de Trésor court terme	951 511	960 436	3,58%
BTC 041016504	951 511	960 436	3,58%
TOTAL	5 949 381	6 006 853	22,37%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 560 669 DT au 31-12-2015 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons de trésor à court terme et certificats de dépôts au titre de l'exercice 2015.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des placements à terme	176 742	157 348
Revenus des Bons de trésor court terme	38 168	10 965
Revenus des certificats de dépôts	345 759	220 829
Total	560 669	389 142

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs s'élèvent au 31-12-2015 à 38 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
Retenue à la source Bon de Trésor	38	-

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 23 972 DT au 31-12-2015 contre 24 119 DT au 31-12-2014.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
TCL	322	326
Retenue à la source	3 748	3 816
Redevance CMF	2 709	2 775
Total	6 779	6 917

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -911 002 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(900 522)
Variation de la part Revenu	(10 480)
Variation de l'Actif Net	(911 002)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	26 729 131
Nombre de titres:	266 466
Nombre d'actionnaires :	567

Souscriptions réalisées

Montant:	95 256 020
Nombre de titres émis:	949 619
Nombre d'actionnaires nouveaux :	438

Rachats effectués

Montant:	-96 166 029
Nombre de titres rachetés:	958 691
Nombre d'actionnaires sortant:	463

Capital au 31-12-2015

Montant:	25 819 122 *
Nombre de titres:	257 394
Nombre d'actionnaires :	542

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2015. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01-01-2015 au 31-12-2015).

Ainsi la valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée comme suit :

Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice	25 819 122
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(8 129)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	23 456
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(5 841)
Capital au 31-12-2015	25 828 608

3.9- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2015	1 319 582	(299 899)	1 019 683
2014	1 096 859	(66 631)	1 030 228

3.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
Rémunération du gestionnaire	307 553	265 979
Total	307 553	265 979

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2015 s'élève à 307 553 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.11- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
Redevance CMF	34 750	30 053
TCL	4 193	3 484
Autres impôts et taxes	-	200
Total	38 943	33 737

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	6,473	5,241	5,012	5,265
Charges de gestion des placements	-1,195	-0,998	-0,928	-1,003
Revenu net des placements	5,278	4,243	4,084	4,262
Autres charges	-0,151	-0,127	-0,117	-0,127
Résultat d'exploitation (1)	5,127	4,116	3,967	4,135
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,165	-0,250	-0,061	-0,370
Sommes distribuables de l'exercice	3,962	3,866	3,906	3,765
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-0,031	0,030	0,041	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0,091	0,028	0,069	-0,065
Plus ou moins values sur titres (2)	0,060	0,058	0,110	-0,065
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	5,187	4,174	4,076	4,070
Résultat non distribuable de l'exercice	0,060	0,058	0,110	-0,065
Régularisation du résultat non distribuable	-0,023	-0,036	-0,005	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,037	0,022	0,105	-0,063
Distribution de dividendes	3,866	3,906	3,765	3,960
Valeur Liquidative	104,309	104,176	104,194	103,948
Ratios de gestion des placements	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,89%	0,89%	0,89%	0,89%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,94%	3,44%	3,73%	3,66%

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2015 s'élève à 307 553 dinars.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 29/02/2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 26 848 421 dinars, y compris des sommes distribuables de 1 019 813 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de CAP OBLIG SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé, au cours du troisième trimestre, en des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing à hauteur de 10,17%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. ; et
- l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé, au cours du quatrième trimestre, en des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing à hauteur de 10,36%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08/03/2016

Le Commissaire Aux Comptes:

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Tunis, le 08/03/2016

Le Commissaire Aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE